

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7322554201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7322554201>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 mars 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **17 - CHARENTE MARITIME**



SANITECK-FRANCE
SARL

transformée en SAS

Au capital de 5 100 € porté à 7 260 €

*Siège social : 6, chemin du Champ Joli 17920 BREUILLET
510 758 899 RCS SAINTES*

Il résulte du PV des décisions du 08.03.2023 que l'associé unique a décidé la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était

gérée par Monsieur Olivier PIERRE, Gérant.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société RURINVEST, société par actions simplifiée au capital de 60 000 €, ayant son siège social 8, rue Lebon, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 496 473 RCS PARIS, représentée par Monsieur Olivier PIERRE, Président

Par ailleurs, il résulte du même PV ainsi que du certificat de dépôt des fonds établi le 08 mars 2023 par la banque SG TARNEAUD que le capital social a été augmenté d'un montant de 2 160 euros par émission de 216 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5 100 euros à 7 260 euros.

En conséquence l'article 7 des statuts de la Société sous sa nouvelle forme tient compte du nouveau montant de capital social :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à CINQ MILLE CENT EUROS (5 100,00 €)

Nouvelle mention : le capital social est fixé à SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (7 260,00 €).

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

